

PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 28 JUIN 2024 A 19H30

L'an 2024, le 28 juin à 19:30, le Conseil Municipal de la commune de FEUCHY s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger POTEZ, Maire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèses ont été transmises par écrit aux Conseillers Municipaux le 24 juin 2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 24 juin 2024.

Présents : Mr Roger POTEZ, Maire, Mr Jean-Luc PECQUEUR, 1^{er} Adjoint, Mr Serge CHIVOT, 2^{ème} Adjoint, Mme Mélanie BECU, 3^{ème} Adjointe, Mr Jean-Michel GIVRY, Madame Béatrice BOUTEMY-MARTIN, Mme Corinne BOUTTEMY, Mr Olivier DOUBLEUMORTIER, Mr Jean BERGHE et Madame Christine BOULOGNE Conseillers Municipaux.

Absents excusés et pouvoirs :

Madame Christelle PISZCZEK, absente excusée, qui a donné pouvoir à Monsieur Jean-Michel GIVRY, pour la représenter et voter en ses lieu et place.
Monsieur Didier LANCEL, absent excusé, qui a donné pouvoir à Mr Roger POTEZ, pour le représenter et voter en ses lieu et place.
Monsieur Frédéric RICHARD, absent excusé, qui a donné pouvoir à Madame Christine BOULOGNE, pour le représenter et voter en ses lieu et place.

Absent excusé : Monsieur Bruno CREPIN.

Absente : Madame Laurence JOSSEE.

A été nommée secrétaire de séance : Madame Corinne BOUTTEMY.

1. Approbation du procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil Municipal en date du 30 avril 2024.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée, de procéder à l'approbation du procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil municipal en date du 30 avril 2024. Il demande aux conseillers municipaux, présents ou représentés, s'il y a des observations éventuelles ?

Il n'y en a pas. Le procès-verbal de la réunion ordinaire en date du 30 avril 2024 est approuvé, à l'unanimité, des membres présents ou représentés.

Résultats du vote : UNANIMITE

2. Décisions Modificatives Budgétaires.**DELIBERATION**

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux, présents ou représentés, que par décision en date du 30 avril dernier, une campagne de stérilisation des chats errants a été reconduite pour 2024.

Afin de régler la subvention attribuée à la SPA dans le cadre de cette nouvelle campagne de stérilisation, il est nécessaire de procéder à un transfert de charges au Budget communal de l'exercice en cours par le biais de Décisions Modificatives (DM) Budgétaires.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, des membres présents ou représentés,

DECIDE

- D'effectuer les Décisions Modificatives (DM) Budgétaires, comme ci-après :

ARTICLES	LIBELLES DES ARTICLES	DM	
65748	Subvention de fonctionnement aux autres personnes de droit privé	+	1250 €
		=	+1250 €
62878	Remboursement de frais à des tiers	-	1250 €
	TOTAL GENERAL	=	- 1250 €

DIT : que Monsieur le Maire et Monsieur le Comptable Public sont chargés, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Résultats du vote : UNANIMITE

3. Adhésion à l'appel d'offre mutualisé pour la restauration scolaire.**DELIBERATION**

Monsieur le Maire fait part aux Conseillers Municipaux, présents ou représentés, que dans le cadre des initiatives de mutualisation, la commune de FAMPOUX a initié un groupe de travail avec des communes limitrophes pour étudier les tarifications pratiquées en matière de restauration scolaire.

Après analyse, il s'avère que des écarts significatifs de tarifs ont été constatés entre les communes pour la même prestation.

C'est dans ce contexte qu'il a été envisagé de constituer un groupement de commande avec un cahier des charges commun et de lancer une consultation d'entreprises permettant de bénéficier de prix intéressants, tout en conservant les spécificités pour chaque commune.

Monsieur le Maire précise également à l'assemblée que cette démarche s'inscrit dans le cadre du plan alimentaire Territorial animé par la CUA.

Compte tenu de ce qui précède, il paraît nécessaire de créer un groupement de commandes en application des articles L. 2113-6 à L. 2113-8 du Code de la commande publique.

Dans ce cadre, la commune de FAMPOUX est désignée coordonnatrice de ce groupement.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, **DECIDE**, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à :

- Adhérer à l'appel d'offre mutualisé pour la restauration scolaire ;
- Engager, conformément aux articles L.2113-6 à L.2113-8 du Code de la commande publique, les démarches nécessaires pour constituer un groupement de commandes entre les communes qui souhaitent adhérer audit projet ;
- Signer une convention constitutive de groupement entre la commune de FAMPOUX et les communes adhérentes ;
- Autoriser le lancement des différentes consultations d'entreprises par le biais de ladite convention ;
- Signer toutes les pièces et actes nécessaires au bon déroulement des opérations.

Résultats du vote : UNANIMITE

4. Médiathèque municipale : Passage à la gratuité des emprunts pour tous.

DELIBERATION

Monsieur le Maire fait part aux Conseillers Municipaux, présents ou représentés, qu'afin de favoriser l'accès pour tous à la culture, à la connaissance et à l'information, de plus en plus de médiathèques sont passées à la gratuité du prêt de documents.

Il explique à l'assemblée que les communes prenant cette décision le font car le prêt payant représente un frein matériel pour certains usagers et une barrière symbolique pour d'autres.

Les communes qui ont mis en œuvre la gratuité de l'inscription montre une hausse sensible de leurs adhésions avec un élargissement et une diversification des publics.

Pour ces motifs, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de rendre la gratuité d'accès aux services de la médiathèque municipale afin d'être davantage en correspondance avec la réalité du bassin de vie et permettre une égalité de traitement.

Il précise également que cette mesure ne représente qu'un faible impact budgétaire.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DECIDE

- **D'ADOPTER** à compter du 1^{er} septembre 2024, la gratuité des emprunts et services proposés par la médiathèque municipale (abonnement, accès internet, carte de lecteur) pour tous publics, individuels et collectifs, sans condition de résidence ;
- **DE PRECISER** que l'inscription en médiathèque reste obligatoire ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à procéder à la clôture de la régie de recettes correspondante et à signer tous documents relatifs à cette démarche ;
- **D'ABROGER** les délibérations antérieures des 18 décembre 2003 et 14 mars 2022.

DIT : que le règlement intérieur et annexe de la médiathèque seront modifiés en conséquence.

DIT : que Monsieur le Maire et Monsieur le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Résultats du vote : UNANIMITE

5. Enquête publique sur les installations classées pour la protection de l'environnement : Avis du Conseil Municipal sur l'extension dit « ARRAS-3 » ; sur l'implantation d'une nouvelle ligne de production ainsi que de divers équipements ; les demandes de permis de construire sur le territoire des communes d'ATHIES, BAILLEUL-SIRE-BERTHOULT et SAINT-LAURENT-BLANGY, présentés par la Société VANDEMOORTELE BAKERY PRODUCTS FRANCE.

DELIBERATION

VU, le Code de l'environnement ;

VU, l'arrêté préfectoral du 21 mai 2024, prescrivant l'ouverture d'une enquête publique sur le projet présenté par la Société VANDEMOORTELE BAKERY PRODUCTS FRANCE ;

Sur rapport de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal de la commune de FEUCHY est saisi d'une demande d'avis de Monsieur le Préfet du PAS-DE-CALAIS, concernant le dossier d'enquête publique présentée par la Société VANDEMOORTELE BAKERY PRODUCTS FRANCE.

Cette enquête est soumise à la législation des installations classées pour la protection de l'environnement et porte sur l'extension dit « ARRAS 3 » avec l'implantation d'une nouvelle ligne de production ainsi que divers équipements.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que le dossier de cette enquête a été mis à disposition du 10 juin 2024 au 10 juillet 2024 inclus en mairies d'ATHIES, siège de l'enquête, et en mairies de BAILLEUL-SIRE-BERTHOULT et de SAINT-LAURENT-BLANGY, pour consultation et recueil des éventuelles observations écrites ou orales du public qui pourront être consignées au registre d'enquête par Monsieur Régis RAVAUD, désigné Commissaire-Enquêteur.

Aujourd'hui, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur ce dossier tel qu'il a été proposé et présenté par la société susmentionnée, sous réserve du droit des tiers et de l'application de la réglementation en vigueur.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, des membres,

DECIDE

- D'émettre un avis favorable sur le projet d'extension dit « ARRAS 3 » susmentionné, tel qu'il a été proposé et présenté par la Société VANDEMOORTELE BAKERY PRODUCTS FRANCE, sous réserve du droit des tiers, de l'application de la réglementation en vigueur.

Résultats du vote : UNANIMITE

A 20 h 25, l'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

Publicité :

En application de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Procès-verbal a été affiché à la porte de la mairie.

Le Maire,
Roger POTEZ.

FONCTIONS	NOMS ET PRENOMS	SIGNATURES
1 ^{er} ADJOINT	Mr PECQUEUR Jean-Luc	
2 ^{ème} ADJOINT	Mr CHIVOT Serge	
3 ^{ème} ADJOINTE	Mme BECU Mélanie	
CONSEILLERE	Mme JOSSEE Laurence, absente	ABSENTE
CONSEILLERE	Mme PISZCZEK Christelle, pouvoir à Mr Jean-Michel GIVRY	Jean-Michel GIVRY
CONSEILLERE	Mr GIVRY Jean-Michel	
CONSEILLERE	Mme BOUTEMY-MARTIN Béatrice	
CONSEILLER	Mr LANCEL Didier, pouvoir à Mr Roger POTEZ	Roger POTEZ
CONSEILLERE	Mme BOUTTEMY Corinne	
CONSEILLER	Mr DUBLEUMORTIER Olivier	
CONSEILLER	Mr BERGHE Jean	
CONSEILLER	Mr RICHARD Frédéric, pouvoir à Mme Christine BOULOGNE	Christine BOULOGNE
CONSEILLERE	Mme BOULOGNE Christine	
CONSEILLER	Mr CREPIN Bruno	

INDEX CHRONOLOGIQUE DES DELIBERATIONS :

N° des délibérations	<u>Date de la séance</u>	<u>Objets</u>
331-2024-17	28/06/2024	Décisions Modificatives Budgétaires (DM).
331-2024-18	28/06/2024	Adhésion à l'appel d'offre mutualisé pour la restauration scolaire.
331-2024-19	28/06/2024	<u>Médiathèque municipale</u> : Passage à la gratuité des emprunts pour tous.
331-2024-20	28/06/2024	<u>Enquête publique sur les installations classées pour la protection de l'environnement</u> : Avis du Conseil Municipal sur l'extension dit « ARRAS-3 » ; sur l'implantation d'une nouvelle ligne de production ainsi que de divers équipements ; les demandes de permis de construire sur le territoire des communes d'ATHIES, BAILLEUL-SIRE-BERTHOULT et SAINT-LAURENT-BLANGY, présentés par la Société VANDEMOORTELE BAKERY PRODUCTS FRANCE.

